

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 novembre 2021**

Objet : Détermination des taux de promotion interne pour les avancements de grade

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatre novembre 2021, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 12 (dont 5 procurations) – 28 voix

Votants : 12 **Pour** soit 28 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 ^{ème} VP – procuration donnée à Mr Grass	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Camille CARCAT - 1 voix – procuration donnée à Mr Vilard	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix – procuration donnée à JM Bost	Président du Syndicat de la Diège
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – procuration donnée à Mr Destruhaut	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – procuration donnée à Mr Bernardie	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 5 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Joël VILARD – 1 voix	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 ^{er} VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mme Sarah GENTIL – 1 voix	Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Il est proposé de fixer à 100% le taux pour tous les grades relevant de tout cadre d'emploi et de toute filière.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 27 septembre 2021.

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- **de fixer le taux de promotion interne à 100% pour tous les avancements de grade relevant de tout cadre d'emploi et de toute filière**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 23 novembre 2021

